

DEVENIR SOCIÉTAIRE DE LA SCIC LE WIP & CO

POUR QUOI ? POUR QUI ? COMMENT ?

LA MISSION DU WIP & CO C'EST :

- ▶ De créer des environnements où l'on travaille, échange, crée et découvre de la façon la plus libre et ouverte possible, pour révéler et valoriser le potentiel de chacun, tout en faisant participer à la construction de projets communs, fédérateurs et utiles pour le territoire.
- ▶ De développer le Tiers-Lieu circulaire et citoyen de la Grande Halle.

Le Wip & Co prend le relais de l'association le Wip pour la gestion et l'animation de la Grande Halle.

POURQUOI UNE SCIC ?

- ▶ Une SCIC c'est : une **Société Coopérative**, où 1 personne = 1 voix et où au moins 57,5 % jusqu'à la totalité du résultat peut être affecté aux réserves impartageables.
- ▶ Une SCIC c'est : une société d'**Intérêt Collectif**, basé sur un projet commun et d'utilité sociale.



- ▶ C'est un format qui met en avant dans ses principes de fonctionnement la coopération, la transparence, la reconnaissance de la dignité du travail, le bien-être social, autant d'éléments clés pour développer de façon pérenne et résiliente le Tiers-Lieu de la Grande Halle, et concevoir les projets multi-disciplinaires qu'il inspire ou facilite autour de l'économie circulaire, l'inclusion sociale, les mutations du travail et la culture.

- ▶ La SCIC a été créée par 36 sociétaires fondateurs début 2018, résidents de la Cité de chantier, partenaires de projets, soutiens souhaitant s'investir dans un projet de territoire.

C'EST UNE SCIC SOUS FORME SAS À CAPITAL VARIABLE, DONT LA PART SOCIALE EST À 500 €

- ▶ Les sociétaires sont regroupés dans 5 collèges : ceux des salariés, des utilisateurs réguliers, des partenaires opérationnels, des partenaires financiers et institutionnels, des soutiens citoyens. Ils élisent un conseil stratégique et coopératif de 8 membres et un-e président-e.



POURQUOI DEVENIR SOCIÉTAIRE ?

▶ Les sociétaires sont des personnes physiques ou des personnes morales qui ont un intérêt suffisant dans le projet économique et sociétal de la SCIC pour souhaiter participer aux décisions stratégiques et aider au développement du projet, en partageant le risque de l'entreprise. Ils sont à la fois co-propriétaires, co-décideurs, co-apporteurs d'idées, d'expériences et de projets pour l'entreprise.

Vous voulez participer activement à une aventure innovante et coopérative ?

Vous avez envie d'échanger, de co-créeer sur les thématiques au cœur du projet du Wip & Co ?

Vous souhaitez que vos idées, vos compétences servent au déploiement de la Grande Halle et de son éco-système ?

Vous souhaitez soutenir les démarches de la SCIC en participant à leur visibilité, notoriété, et essaimage ?

Alors vous avez un intérêt à devenir sociétaire du Wip & Co !

A QUOI VONT SERVIR LES FONDTS ?

A consolider les financements du Wip & Co

A lever des fonds complémentaires pour l'agencement de la Grande Halle

A légitimer la démarche du Wip & Co sur le territoire, avec vos nombreux soutiens

A renforcer les valeurs de coopération et de citoyenneté au cœur de notre projet

ACTION ! POUR DEVENIR SOCIÉTAIRE, IL FAUT :

Participer aux réunions d'information et/ou échanger avec un des membres du conseil coopératif pour avoir des réponses à toutes vos questions sur les tenants et aboutissants de la SCIC

S'engager à prendre au moins 1 part sociale (500 €) ou pourquoi pas 2, 3 ou plus si capacités...

Adhérer aux statuts et principes d'actions de la SCIC

+D'INFORMATIONS

- ▶ Sur le Wip & co : Ophélie Deyrolle | ophelie@le-wip.com | www.le-wip.com
- ▶ Sur les SCIC : www.les-scic.coop

